

# **RÈGLEMENT COMPLET**

## **OPÉRATION « VOTE LAURÉAT CCC »**

### **Article 1/ Participation**

Dans le cadre du Chabrand Challenge Création permettant à un jeune créateur de voir son sac intégré dans la prochaine collection automne-hiver, la société Cailin Diffusion - RCS Toulon B 508108529 organise un vote permettant aux Internaute de participer à la sélection du lauréat.

Ce vote fait l'objet d'un jeu gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique, âgée d'au moins 18 ans résidant en France métropolitaine (Corse incluse). Sont exclues de la participation au jeu, les personnes n'ayant pas l'âge requis, ainsi que toute personne ayant participé, directement ou indirectement à l'élaboration et/ou à la gestion du jeu, notamment les collaborateurs de Cailin Diffusion

### **Article 2/ Principe du Jeu : modalités de participation et de gain**

Pour participer, les internautes doivent avant le 15 janvier 2019 :

- se connecter au site [www.chabrand.net](http://www.chabrand.net), cliquer sur l'onglet CCC
- choisir leur modèle préféré dans une sélection de 10 créations présélectionnées
- Indiquer : leurs nom; prénom et adresse e-mail

**Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne pendant toute la durée du jeu.** La participation est strictement limitée à une par personne pendant toute la durée du jeu. Toute tentative de participation multiple entraînera l'exclusion du participant.

### **Article 3/ Détermination des gagnants**

Un tirage au sort effectué en février 2019 déterminera parmi l'ensemble des participants les 5 gagnants du jeu. Ceux-ci seront informés par courriel à l'adresse indiquée lors de leur participation.

### **Article 4/ Dotations**

Un tirage au sort effectué en février 2019 déterminera 5 gagnants d'un chèque-cadeau Chabrand de 100€

### **Article 5/ Information des gagnants et obtention des dotations**

Chaque gagnant sera informé par un courriel envoyé à l'adresse indiquée lors de sa participation, l'informant de son gain et les modalités pour en bénéficier.

Les participants s'engagent donc à communiquer une adresse e-mail valide et qu'ils consultent régulièrement.

Cailin Diffusion ne saurait être tenu pour responsable dans le cas où un participant ou un gagnant ne pouvait être joint pour une raison indépendante de sa volonté.

### **Article 6/ Bonus**

Un bon de réduction de 15% à valoir sur la gamme Chabrand sera proposé à tous les participants.

Ce bon de réduction sera valable jusqu'au 31 mars 2019. Il ne pourra pas être cumulé avec toute autre promotion.

### **Article 7/ Responsabilités**

La participation au jeu requiert un accès à internet ainsi qu'une adresse email personnelle, à laquelle les Participants pourront être contactés pour les besoins de la gestion du jeu. La responsabilité de Cailin Diffusion est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement remportés. Cailin Diffusion ne peut être tenu responsable des défaillances techniques empêchant une participation ou la remise d'une dotation .

### **Article 8/ Modification du Jeu, vérification des participations,**

Cailin Diffusion se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de proroger, de modifier ou de reporter le Jeu à tout moment, et sans préavis si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information. Par ailleurs Cailin Diffusion ne peut être tenu pour responsable si, pour des raisons de force majeure ainsi que définie par la loi et la jurisprudence en vigueur, le Jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune contre-valeur des dotations mises en jeu ne sera alors offerte en compensation.

Cailin Diffusion pourra suspendre et annuler les participations d'un ou plusieurs Participant(s), en cas de non-respect des conditions de participations au jeu, notamment la mise en place d'un système de réponses automatisé, un rythme de gains inhabituel, une tentative de forcer les serveurs de Cailin Diffusion, une multiplication de compte pour un même Participant.

La société Cailin Diffusion sera seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des Participants concernés au regard des informations en sa possession. En cas de réclamation, il convient aux Participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au Règlement du Jeu.

Cailin Diffusion se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires s'agissant de l'identité, l'âge et les coordonnées ou plus généralement les modalités de participation de chaque participant. Toute information ou participation incomplète, erronée, falsifiée ou ne permettant pas d'identifier ou de localiser le Participant entraînera l'annulation de sa participation ou l'attribution d'une dotation.

#### **Article 10/ Données personnelles concernant les Participants**

La participation au jeu implique que chaque Participant autorise gracieusement Cailin Diffusion à citer leur nom et leur prénom aux fins de communication à propos du jeu pendant la durée dudit jeu et deux (2) ans suivant sa fin. En conséquence, les Participants garantissent Cailin Diffusion contre tout recours, revendication et/ou action de tiers du fait de l'utilisation de ces attributs de la personnalité, .

Les Participants pourront s'opposer aux utilisations décrites au présent article en écrivant à l'adresse email indiquée [contact@chabrand.net](mailto:contact@chabrand.net) . Les données à caractère personnel concernant les Participants seront collectées, enregistrées et conservées pour les seuls besoins de la gestion du jeu. Ces données sont collectées et traitées en conformité avec les dispositions de la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (« loi Informatique et Libertés »).

Toute utilisation éventuelle des données personnelles dans un but promotionnel sera soumise à un accord spécifique des Participants.

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Participant est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des données à caractère personnel le concernant qu'il peut exercer sur demande écrite en joignant un justificatif d'identité à l'adresse suivante :

Cailin Diffusion 46 allée d'Athènes – parc d'activité de Signes – 83870 SIGNES

Dans la mesure où les données collectées concernant les Participants sont indispensables à la prise en compte des participations, le refus de partager ces données ou l'exercice de son droit de retrait par un Participant entraînerait l'impossibilité ou l'annulation de sa participation ou de l'attribution de sa dotation.

#### **Article 11/ Loi Applicable et attribution et attribution de juridiction**

Le jeu et son règlement sont soumis à la législation française.

La participation au jeu et l'acceptation d'une dotation impliquent l'acceptation du règlement lui correspondant et des résultats du Jeu.

Toute question se rapportant au fonctionnement des Jeux – à l'exclusion des contestations - pourra être formulée par email à l'adresse : [contact@chabrand.net](mailto:contact@chabrand.net)

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable par Cailin Diffusion sera porté devant les Tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

#### **Article 12/ Règlement**

Le Règlement est déposé chez Maître Bernard, huissier de justice à Marseille. Il est disponible à l'adresse <https://www.chabrand.net/reglement-jeux-concours.html>. Pour toute question relative au présent Jeu, veuillez envoyer un email à l'adresse suivante : [contact@chabrand.net](mailto:contact@chabrand.net).